

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N^{os} 2093 à 2102

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 13

- I. – Supprimer l'alinéa 156.
- II. – En conséquence, au début de l'alinéa 157, insérer la référence :
« Art. L. 1235-7-1. – ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	2093	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	2094	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	2095	de	M.	François ASENSI
Adt n°	2096	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	2097	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	2098	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	2099	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	2100	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	2101	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	2102	de	M.	André CHASSAIGNE